

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 9 janvier 2021.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, LIEVRE Manuella, ROUX Olivier, PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie, ROULLEAU Franck, JAUD Sonia, BOUGUÉ Raphaël, BODIN Guillaume et HERVÉ Philippe.

Excusés : - HEUZÉ Sophie et BOIDE Christian.

M. ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15- Présents : 13 - Votants : 13

Mme le Maire en préambule de ce conseil propose à ce dernier d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations à celles prévues :

- Mise à disposition d'un agent administratif de la mairie de SERIGNE pour pallier l'arrêt maladie de Mme Elisabeth JAUDEAU, afin de traiter la comptabilité de la commune.
- Un plan de relance a été décidé par l'Etat, une subvention est proposée aux communes, la DETR/DSIL
- Dans le cadre des finances communales, les restes à réaliser sont à mandater dans le cadre de la section d'investissement. Article R2311-11 du code général des collectivités territoriales: "Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées ».

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve l'ajout de ces trois délibérations à l'ordre du jour.

**01/2021 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION COMMUNALE AU SERVICE DE
MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION.**

Mme le Maire propose au conseil de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive. Ce service permet notamment aux agents communaux de bénéficier régulièrement de visites médicales.

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve cette proposition.

02/2021. APPROBATION PAR LE CONSEIL DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH (Ressources Humaines).

Mme le Maire, dans le cadre des ressources humaines, explique au conseil que de nouvelles dispositions, les lignes directrices de gestion sont mises en place pour permettre aux agents une meilleure visibilité sur leur carrière, cela dans le cadre de la nouvelle loi de transformation de la fonction publique. Actuellement à Saint Valérien, 6 agents travaillent pour la commune, 5 fonctionnaires et un contractuel. Ces LDG RH doivent être validées par le Comité Technique du Centre de Gestion le 18 janvier 2021 pour une mise en place immédiate. Elles devront ensuite être présentées à l'ensemble du personnel et affichées.

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve la mise en place des lignes directrices de gestion.

03/2021. RENOUELEMENT DU CONTRAT MISSION TEMPORAIRE DE M MATTHIEU SOULARD.

Mme Elisabeth JAUDEAU étant toujours en arrêt maladie, ce dernier devrait se poursuivre jusqu'à la fin du printemps selon les éléments fournis par Mme JAUDEAU, il est donc proposé au conseil de renouveler le contrat de M SOULARD qui doit prendre fin le 31 janvier 2021. Mme le Maire propose de reconduire ce contrat jusqu'au 30 juin.

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve la reconduction du contrat de M SOULARD Matthieu jusqu'au 30 juin 2021.

04/2021 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE SERIGNE.

Mme le Maire explique que le temps de travail de M Matthieu SOULARD (14h/ semaine) n'est pas suffisant pour lui permettre de gérer la comptabilité de la commune. Un contact a été pris avec la mairie de Sérigné et Mme Stéphanie RENAUD, accepte de travailler 4h par semaine à Saint Valérien pour traiter la comptabilité. Cet agent pourrait venir le mercredi matin. Pour cela, il faut que la commune de Saint Valérien crée un emploi pour « accroissement temporaire d'activité ».

Le conseil approuve par 13 voix sur 13, la création d'un emploi pour « accroissement temporaire d'activité » (temps de travail égal à 4 heures par semaine) et valide le recrutement de Mme Stéphanie RENAUD. Le conseil donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

BUDGET 2020. DECISIONS MODIFICATIVES.

05/2021 DECISIONS MODIFICATIVES CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET LOTISSEMENT.

Mme le Maire porte à la connaissance du conseil les nouveaux éléments financiers reçu par la trésorerie de LUCON et demande d'annuler les décisions modificatives votées par les délibérations 70-2020 et 71—2020 prises lors du conseil du 29 octobre 2020.

Six tableaux sont présentés

DM N°1

Budget communal

Fonctionnement

Article	Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
6521	Déficit des budgets annexes	-939,39 euros	
2	Résultat de fonctionnement reporté		13405,99 euros
23	Virement à la section d'investissement	14345,38 euros	
6748	Charges exceptionnelles	7688 euros	
22	Dépenses imprévues	-7688 euros	
	TOTAL	13405,99 euros	13405,99 euros

Investissement

Article	Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
1	Résultat d'investissement reporté	14345,38 euros	
21	Virement à la section de fonctionnement		14345,38 euros
	Total	14345,38 euros	14345,38 euros

DM N°2**Budget communal****Fonctionnement**

Imputation	Ouvert	Réduit
DF 011 6156	8300 euros	
DF 012 6411		3788 euros
DF 022 022		2312 euros
DF 65 6531		2200 euros

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures		8300 euros
	Réductions		8300 euros
Recettes	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre	Ouvertures - Réductions		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	8300 euros
Soldes Réductions	8300 euros
Ouvertures - Réductions	

DM N°3**Budget lotissement****Fonctionnement**

Article	Désignation	Montant	
		Dépenses	Recettes
605	Achat études travaux	10000 euros	
043/796	Transfert de charges		2312 euros
774	Subvention exceptionnelle		7688 euros
	TOTAL	10000 euros	10000 euros

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve les trois décisions modificatives présentées concernant le budget communal et le budget lotissement. Ceci correspond à trois nouvelles écritures: Deux pour le budget lotissement (1 mandat de dépenses de 7688 € et 1 mandat de recettes de 7688 €) et une pour le budget communal (1 mandat de recettes de 8300 € en Fonctionnement).

LOTISSEMENT

Mme le Maire fait ensuite le point sur le lotissement et les lots restants à la vente. A ce jour 22 lots sur 50 sont vendus. Les lots 43, 30, 3 et 50 sont en cours de réservation.

06/2021 MODIFICATION DE TARIF POUR L'ACHAT PAR UNE MEME FAMILLE DE DEUX LOTS DANS LE LOTISSEMENT LES PRES COMMUNS.

La famille VANCAUWENBERGHE originaire du Nord de la France souhaite emménager à ST VALERIEN et acheter deux parcelles du lotissement les prés communs. Une demande de geste commercial a été demandé par cette famille lors de leur passage en mairie. Ils seraient intéressés par les lots 11 et 20 restant à la vente.

Mme le Maire propose au conseil le tarif de 20 euros HT/m2 pour chaque lot.

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve le geste commercial pour l'achat de deux lots des prés communs par la famille VANCAUWENBERGHE.

07/2021 OPERATION EMBELLISSEMENT DES FACADES DANS LE CENTRE BOURG DE LA COMMUNE.

(CF Délibération 62/2020 – GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT, PARTICIPATION FINANCIERE A L'EMBELLISSEMENT DES FACADES ET TOITURES DU CENTRE BOURG)

Une participation financière de 500 euros de la commune et 1000 euros de la communauté de communes par maison à raison de 4 dossiers (maisons) par an est soumise au conseil.

Mme le Maire précise au conseil que deux demandes de participation de la commune ont été présentées à la mairie et les soumet au vote du conseil. Il s'agit d'un dossier présenté par M BELAUD et Mme JADAUD.

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve l'octroi de la participation financière de la commune aux deux dossiers présentés. Ces demandes vont être transmises à la Communauté de Communes.

08/2021 POINT SUR LA LOCATION DE LA MAISON

Mme le Maire précise au conseil qu'il ne restera qu'un seul des 2 locataires actuels au mois de février que celui-ci souhaite savoir si le loyer de 600 euros est maintenu ou pourrait être revu à la baisse.

Le conseil par 13 voix sur 13 maintient le loyer à 600 euros pour le locataire.

DOSSIER ECOLE

09/2021 NOUVEAU DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX PREVUS A L'ECOLE

Les Commissions « Ecole » et « Bâtiments » se sont réunies le 29/10/2020. La responsable de la cantine a également été consultée. Des demandes de modifications ont été demandées à Mme Dusser, architecte. Un nouveau devis estimatif a été envoyé par le cabinet d'architecte ATELIER GDA. Celui-ci est présenté au conseil par Mme le Maire. Pour rappel, il s'agit de travaux de mise en accessibilité et réfection de la toiture de l'école. Le montant des ces travaux est évalué à la somme totale de € HT (honoraires inclus).

CHARGES en HT		RECETTES (Pas de TVA)		
Travaux accessibilité, sanitaires, zinguerie, etc.	80 402,35 €	Département : Contrat Vendée Territoire 2017-2020	46,64 %	37 500,00 €
		Etat : DETR 2020	26,33 %	21 167,00 €
		Autofinancement	27,03 %	21 735,35 €
Maîtrise d'oeuvre				
TOTAL	80 402,35 € HT	TOTAL	100,00 %	80 402,35 €

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve ce nouveau devis après avoir apporté la modification suivante : Suppression de la clôture pour un coût de 2805 euros HT sur estimatif. Le plan de financement prévisionnel suivant est adopté :

10-2021 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE.

Mme le Maire propose au conseil dans le cadre du Contrat Vendée Territoire de solliciter une subvention pour les travaux de l'école auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve la demande de subvention.

11-2021 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR.

Mme le Maire propose au conseil de solliciter dans le cadre de la DETR () une subvention pour les travaux de l'école auprès de l'État. Cette subvention ayant déjà fait l'objet d'une demande et ayant été acceptée par les services de l'État, il s'agit d'une actualisation dues à la modification du devis estimatif.

Le conseil par 13 voix sur 13 approuve la demande de subvention DETR

Point de situation concernant le bail commercial du commerce.

Mme le Maire avise le conseil que des discussions sont actuellement menées pour établir un bail commercial avec le locataire de l'épicerie. Des échanges ont eu lieu avec le notaire de L'HERMENAULT, une proposition de date pour signer un contrat a été proposé au locataire,

Point sur le transport solidaire.

Manuella LIEVRE conseillère municipale et référente sur le transport solidaire précise au conseil qu'une seule personne s'est présentée pour participer en tant que chauffeur dans ce programme. Elle doit se rendre à une réunion de l'ODASS pour connaître les modalités précises de mises en place de ce service.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'élagage.

Des travaux d'élagage organisés par le 1er adjoint en concertation avec les propriétaires des bois, se sont déroulés à la Favrière. Les travaux menés ont pu être réalisés car la route a été coupée par le biais d'un arrêté de circulation pris en ce sens par Mme le Maire. Des arbres ont été élagués ou coupés par les propriétaires afin d'assurer la sécurisation de la circulation sur cette route. La commune remercie les propriétaires.

Remerciements

Les agents communaux remercient le conseil pour les chèques CADHOC offerts en fin d'année 2020.

Conseil d'école.

Au cours du dernier conseil d'école, les deux enseignantes de St Valérien ont remercié le conseil municipal suite à l'achat d'un vidéo-projecteur et d'un ordinateur portable. En outre, le conseil d'école souhaite savoir si concernant le dispositif anti-intrusion, des décisions seront prises pour l'achat de « bips » d'alerte et la mise en place d'une alarme incendie.

Le conseil est levé à 23 heures 00.